

Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France

Vincennes, le

05 JUL. 2018

Service du développement durable
des territoires et des entreprises

Pôle évaluation environnementale
et aménagement des territoires

Dossier n° EE-1396-18

Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale
sur le projet de construction d'un haras à Poissy (78) dans le cadre de la procédure de permis
de construire

L'autorité environnementale a été saisie le 07 mai 2018 pour avis sur le projet, présenté par la SCA de POISSY BETHEMONT, de construction d'un haras à Poissy (78), dans le cadre de la procédure de permis de construire.

Conformément à l'article R.122-7 du code de l'environnement, aucun avis de l'autorité environnementale n'ayant été formellement produit dans le délai de deux mois, la demande donne lieu à une note d'information relative à l'absence d'observations sur le dossier.

Cette information est à porter à la connaissance du public lors de l'enquête publique. Elle fait l'objet par ailleurs d'une parution sur le site Internet de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France.

Le Directeur Régional et Interdépartemental
de l'Environnement et de l'Énergie
d'Ile-de-France

Jérôme GOELLNER



Certificat N° A 1607
Champ de certification disponible sur :
www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr